

BUREAU COMMUNAUTAIRE

LUNDI 2 SEPTEMBRE 2019

18 H 30

LE CHEYLARD

SOMMAIRE

1. Eau / Assainissement

- A. Lancement de consultation pour les travaux de mise en conformité des captages Le Fay (Albon d'Ardèche) et Vahylle (St Clément)
- B. Lancement de consultation pour les travaux d'interconnexion des réseaux d'eau potable des hameaux de Tallaron, Village et le Roure (St Christol)
- C. Lancement de consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la réhabilitation du réservoir La Rouveyre (St Genest Lachamp)
- D. Lancement de consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux de reprise de postes de relevage sur St Martin de Valamas
- E. Lancement de consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux de création d'une nouvelle station d'épuration sur St Pierreville
- F. Lancement de consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux de création d'une station d'épuration sur St Julien Labrousse (Belsentes)
- G. Demande de subvention pour les travaux d'interconnexion du réseau d'eau potable entre les communes de St Agrève et St Julien d'Intres (2^{ème} partie)
- H. Demande de subvention pour la mise en place d'un traitement de désinfection sur le captage de Champlot (St Christol)
- I. Demande de subvention pour le renouvellement et la pose de compteurs
- J. Acquisition de terrain dans le cadre des travaux d'interconnexion du réseau d'eau potable entre St Agrève et St Julien d'Intres réservoir de Chantaussel (St Julien d'Intres)
- K. Acquisition de terrain dans le cadre des travaux de mise en conformité du captage La Soubeyranne (Albon d'Ardèche)
- L. Acquisition de terrain dans le cadre des travaux de mise en conformité du captage de Praux (Issamoulenc)
- M. Mise en conformité et lancement de l'enquête publique pour la source des Combes n° 2 (Accons)

Date de la convocation : 26 août 2019

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 11

<u>Étaient présents</u>: M. le Dr Jacques CHABAL, M. Maurice WEISS, M. Thierry GIROT, Mme Monique PINET, M. Michel VILLEMAGNE, M. Jean-Marie FOUTRY, Mme Catherine FAURE, M. René JULIEN, M. Roger PERRIN, M. Frédéric PICARD.

Absent excusé : M. Raymond FAYARD.

Le *quorum* est atteint

Secrétaire de séance : Mme Catherine FAURE

Assistaient également à la séance :

- Carine FAURE, Directrice Générale des Services
- Jeanne TERNOIS, Directrice des Ressources Humaines
- Magali MORFIN, Directrice du pôle Services à la population
- Jean-Louis ROZÉ, Directeur des services techniques
- Christian FEROUSSIER, Directeur du pôle Culture
- Romain SCHOCKMEL, Directeur du pôle Tourisme
- Morgane MAITRIAS, Directrice du pôle Economie
- Anne-Lucie CHAPUS, Assistante de direction

M. le Président propose de débuter les sujets à l'ordre du jour.

1. Eau / Assainissement

En l'absence de Raymond Fayard, M. le Président laisse la parole à Carine Faure.

A. Lancement de consultation pour les travaux de mise en conformité des captages Le Fay (Albon d'Ardèche) et Vahylle (St Clément)

Mme Faure rappelle au Bureau que des travaux de mise en conformité des captages Le Fay (Albon d'Ardèche) et Vahylle (St Clément), sont prévus au programme 2019.

Le montant des travaux est estimé à 150 650 € ht.

Elle précise que la consultation est réalisée sous forme de procédure adaptée après publicité préalable et mise en concurrence.

Cette opération est financée par le Département de l'Ardèche et l'Agence de l'Eau.

Il est proposé au Bureau d'autoriser le Président à signer le marché avec le titulaire qui sera retenu.

- Le Bureau communautaire, à l'unanimité, approuve le lancement de cette consultation ; constate que le financement est assuré, les crédits nécessaires étant ouverts ; autorise le lancement du marché selon la procédure adaptée après publicité préalable et mise en concurrence ; autorise Monsieur le Président à signer le marché ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.
 - B. Lancement de consultation pour les travaux d'interconnexion des réseaux d'eau potable des hameaux de Tallaron, Village et le Roure (St Christol)

Carine Faure rappelle les travaux d'interconnexion des réseaux d'eau potable prévus en 2019 entre les hameaux de Tallaron, Village et Le Roure, sur la commune de St Christol. Elle signale que cette opération permettra à terme la suppression de deux captages ainsi que la rationalisation et la sécurisation de la desserte en eau au niveau du Roure, où des transports d'eau sont actuellement nécessaires.

Le montant des travaux est estimé à 463 000 € ht.

La consultation est réalisée sous forme de procédure adaptée après publicité préalable et mise en concurrence.

Cette opération est financée par le Département de l'Ardèche et l'État.

Il est proposé au Bureau d'autoriser le Président à signer le marché avec le titulaire qui sera retenu.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, approuve le lancement de cette consultation ; constate que le financement est assuré, les crédits nécessaires étant ouverts ; autorise le lancement du marché selon la procédure adaptée après publicité préalable et mise en concurrence ; autorise Monsieur le Président à signer le marché ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

C. Lancement de consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la réhabilitation du réservoir La Rouveyre (St Genest Lachamp)

Une consultation va être réalisée, sous forme de procédure adaptée après publicité préalable et mise en concurrence, concernant la maîtrise d'œuvre relative aux travaux de réhabilitation du réservoir La Rouveyre (St Genest Lachamp).

Carine Faure ajoute que la réhabilitation de ce réservoir s'inscrit dans la suite de l'interconnexion AEP réalisée sur St Genest Lachamp en 2014/2015.

Le montant des travaux est estimé à 60 000 € HT.

Cette opération est financée par l'Agence de l'Eau dans le cadre du contrat 2019-2021.

Il est proposé au Bureau communautaire d'autoriser le Président à signer le marché avec le titulaire qui sera retenu.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, approuve le lancement de cette consultation ; constate que le financement est assuré, les crédits nécessaires étant ouverts ; autorise le lancement du marché selon la procédure adaptée après publicité préalable et mise en concurrence ; autorise Monsieur le Président à signer le marché ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

D. Lancement de consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux de reprise de postes de relevage sur St Martin de Valamas

Mme Faure expose au Bureau le projet de consultation des entreprises pour la maîtrise d'œuvre des travaux de reprise des postes de relevage de La Teyre et La Gare, commune de St Martin de Valamas.

Le montant des travaux est estimé à 170 000 € HT.

La consultation est réalisée sous forme de procédure adaptée après publicité préalable et mise en concurrence.

Cette opération est financée par l'Agence de l'Eau dans le cadre du contrat de partenariat 2019-2021, ainsi que par le Département de l'Ardèche.

Il est proposé au Bureau communautaire d'autoriser le Président à signer le marché avec le titulaire qui sera retenu.

- Le Bureau communautaire, à l'unanimité, approuve le lancement de cette consultation; constate que le financement est assuré, les crédits nécessaires étant ouverts; autorise le lancement du marché selon la procédure adaptée après publicité préalable et mise en concurrence; autorise Monsieur le Président à signer le marché ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.
 - E. Lancement de consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux de création d'une nouvelle station d'épuration sur St Pierreville

Des travaux de création d'une nouvelle station d'épuration étant prévus sur la commune de St Pierreville, Carine Faure expose le projet de consultation des entreprises pour la maîtrise d'œuvre. Elle rappelle qu'une station d'épuration existe déjà sur St Pierreville mais celle-ci est obsolète. Le maître d'œuvre va donc avoir pour principale mission de déterminer le type de station d'épuration qui convient ainsi que le lieu adéquat pour l'installer.

Le montant des travaux est estimé à 600 000 € HT.

La consultation est réalisée sous forme de procédure adaptée après publicité préalable et mise en concurrence.

Cette opération est financée par l'Agence de l'Eau dans le cadre du contrat 2019-2021.

Il est proposé au Bureau communautaire d'autoriser le Président à signer le marché avec le titulaire qui sera retenu.

- Le Bureau communautaire, à l'unanimité, approuve le lancement de cette consultation ; constate que le financement est assuré, les crédits nécessaires étant ouverts ; autorise le lancement du marché selon la procédure adaptée après publicité préalable et mise en concurrence ; autorise Monsieur le Président à signer le marché ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.
 - F. Lancement de consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux de création d'une station d'épuration sur St Julien Labrousse (Belsentes)

Une consultation va être réalisée, sous forme de procédure adaptée après publicité préalable et mise en concurrence, concernant la maîtrise d'œuvre relative aux travaux de création d'une station d'épuration et du réseau de collecte sur St Julien Labrousse, commune de Belsentes.

Le montant des travaux est estimé à 460 000 € HT.

Cette opération est financée par l'Agence de l'Eau dans le cadre du contrat 2019-2021.

Il est proposé au Bureau communautaire d'autoriser le Président à signer le marché avec le titulaire qui sera retenu.

- Le Bureau communautaire, à l'unanimité, approuve le lancement de cette consultation ; constate que le financement est assuré, les crédits nécessaires étant ouverts ; autorise le lancement du marché selon la procédure adaptée après publicité préalable et mise en concurrence ; autorise Monsieur le Président à signer le marché ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.
 - G. Demande de subvention pour les travaux d'interconnexion du réseau d'eau potable entre les communes de St Agrève et St Julien d'Intres (2ème partie)

Carine Faure rappelle que des travaux sont en cours pour l'interconnexion du réseau d'eau potable entre les communes de Saint Agrève et St Julien d'Intres.

Le coût global de l'opération a été estimé à 643 000 € ht.

Des subventions ont déjà été acquises auprès des divers financeurs : État, Agence de l'Eau, Département de l'Ardèche.

Cependant, le Département, dans le cadre de PASS TERRITOIRES 2018, n'a pris en compte que la première partie des travaux, pour un montant de 258 000 € ht. Aussi, il convient de solliciter à nouveau ce financeur pour le reste de l'opération, dont les dépenses s'élèvent à 385 000 € ht.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs ; charge le Président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à son exécution.

H. Demande de subvention pour la mise en place d'un traitement de désinfection sur le captage de Champlot (St Christol)

Mme Faure informe le Bureau que des travaux de mise en place d'un traitement de désinfection sont prévus sur le captage de Champlot, commune de St Christol.

Le coût de l'opération est estimé à 3 000 € ht.

M. le Président demande au Bureau de l'autoriser à demander une subvention de 70 % à l'Agence de l'Eau dans le cadre du contrat de partenariat 2019-2021.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs ; charge le Président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à son exécution.

I. Demande de subvention pour le renouvellement et la pose de compteurs

Mme Faure indique que des travaux de renouvellement et mise en place de compteurs sont prévus sur plusieurs communes du territoire.

Le coût total de l'opération est estimé à 19 000 € ht.

M. le Président demande au Bureau de l'autoriser à demander une subvention à l'Agence de l'Eau, dans le cadre du contrat de partenariat 2019-2021, ainsi qu'au Département de l'Ardèche.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs ; charge le Président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à son exécution.

J. Acquisition de terrain dans le cadre des travaux d'interconnexion du réseau d'eau potable entre St Agrève et St Julien d'Intres - réservoir de Chantaussel (St Julien d'Intres)

Carine Faure informe le Bureau qu'il convient d'acquérir une parcelle située sur la Commune de St Julien d'Intres, dans le cadre des travaux d'interconnexion du réseau d'eau potable entre St Agrève et St Julien d'Intres.

Il s'agit de la parcelle AI46 correspondant au réservoir de Chantaussel. Le propriétaire de cette parcelle est l'indivision VEY Jacques et Gérard. La cession a été négociée à l'euro symbolique, avec dispense de verser l'euro.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide l'acquisition à l'indivision VEY Jacques et Gérard, de la parcelle AI46, à l'euro symbolique avec dispense de verser l'euro ; autorise son Président ou tout Vice-président à signer les actes de vente et toutes pièces s'y rapportant.

K. Acquisition de terrain dans le cadre des travaux de mise en conformité du captage La Soubeyranne (Albon d'Ardèche)

Dans le cadre des travaux de mise en conformité du captage La Soubeyranne, il convient d'acquérir une parcelle située sur la Commune d'Albon d'Ardèche.

Il s'agit de la parcelle D62 correspondant au captage. Le propriétaire de cette parcelle est la Commune d'Albon d'Ardèche. La cession a été négociée à l'euro symbolique, avec dispense de verser l'euro.

[Frédéric Picard, Maire de la commune d'Albon d'Ardèche, ne prend pas part au vote]

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide l'acquisition à la Commune d'Albon d'Ardèche, de la parcelle D62, à l'euro symbolique avec dispense de verser l'euro ; autorise son Président ou tout Vice-président à signer les actes de vente et toutes pièces s'y rapportant.

L. Acquisition de terrain dans le cadre des travaux de mise en conformité du captage de Praux (Issamoulenc)

Carine Faure indique qu'il convient d'acquérir une parcelle située sur la Commune Issamoulenc, dans le cadre des travaux de mise en conformité du captage de Praux

Il s'agit de la parcelle D258 correspondant au périmètre de protection immédiat (PPI). Le propriétaire de cette parcelle est la Commune d'Issamoulenc. La cession a été négociée à l'euro symbolique, avec dispense de verser l'euro.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide l'acquisition à la Commune d'Issamoulenc, de la parcelle D258, à l'euro symbolique avec dispense de verser l'euro; autorise son Président ou tout Vice-président à signer les actes de vente et toutes pièces s'y rapportant.

M. Mise en conformité et lancement de l'enquête publique pour la source des Combes n° 2 (Accons)

Mme Faure rappelle la décision prise de procéder à la mise en conformité de la source des Combes n° 2, située sur la commune d'Accons.

Elle indique que le dossier de demande d'autorisation de la source des Combes n° 2, réalisé par le Bureau d'Etudes Hydrogéologiques G. RABIN en juin 2019, reprend le rapport de l'hydrogéologue M. TSCHANZ de juillet 2017 et précise les travaux de mise en conformité du captage. Il devra être transmis à la délégation territoriale de l'Ardèche de l'Agence Régionale de Santé d'Auvergne-Rhône-Alpes afin de demander :

- l'autorisation d'utiliser l'eau de la source en vue de l'alimentation humaine
- l'ouverture de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique relative aux travaux de prélèvement et de dérivation des eaux et à l'instauration des périmètres de protection.
- l'ouverture de l'enquête parcellaire relative à une servitude d'utilité publique à mettre en place pour accéder à la source.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, approuve le dossier de demande d'autorisation ; demande le lancement de l'enquête publique dans le cadre de la régularisation de la source des Combes n° 2 ; demande le lancement de l'enquête

parcellaire dans le cadre de la mise en place d'une servitude d'utilité publique ; charge M. le Président d'établir tous documents nécessaires à la mise en place de cette enquête ; autorise M. le Président à signer toutes pièces relatives à cette procédure.

Les dossiers à l'ordre du jour étant épuisés, M. le Président clôt la séance.

Fin de la séance à 19h00

Dr Jacques CHABAL Président de la Communauté de communes Val'Eyrieux Maire du Cheylard